

Le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC) dit vouloir porté plainte contre l'Etat Cameroun après l'exécution par les militaires camerounais de deux femmes et deux enfants à l'Extrême Nord

Maximilienne Ngo Mbe directrice exécutive du réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC) l'a indiqué au cours de presse donné à Douala le mardi 14 août. Selon elle, « la guerre contre le terrorisme ne doit pas être une tueries des innocents »

En plus, le REDHAC demande l'organisation des obsèques nationales et exige que le lieu où les victimes ont été enterrées soit dévoilé

Une vidéo de près de 3 minutes avait fait le tour des réseaux sociaux en suscitant l'indignation de l'opinion et internationale. Elle montrait en effet des militaires camerounais en train de torturer puis exécuter sommairement deux femmes les yeux bandés. Leurs enfants de deux ans et cinq ans avaient subi aussi le même sort.

Le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale, après authenticité de la vidéo, parle d'un « crime grave...inacceptable dans un Etat de droit »

Ainsi, le gouvernement camerounais qui, pour un premier temps avait nié l'authenticité de la vidéo a fini par la reconnaître à travers un communiqué rendu public le vendredi 10 août par le ministre porte-parole du gouvernement Issa Tchiroma Bakary.

L'enquête instruite par le Président de la République a donc conduit à l'arrestation des personnels militaires suivants : Lieutenant de vaisseau Fobassou Etienne. Sergent Bityala Cyriaque Hilaire, Caporal GodweNama Didier Jeannot, Caporal Tsanga, Soldat de 2e classe Donossou Barnabas, Soldat de 2e classe Manasse Jacobai Jonathan, Soldat de 1e classe Ntieche Fewou Ghisiain.